

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 24 Octobre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Jean-Jacques POLITANO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Christine CAPDEVILLE représentée par André JULLIEN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Dany LAMY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Jacky GERARD représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marie-Claude MICHEL - Marie-Louise LOTA représentée par Marie-France DROPY-OURET - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Jeanne MARTI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Catherine PILA - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-Louis CANAL - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSÈS - Muriel PRISCO représentée par Pascale MORBELLI - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Laure-Agnès CARADEC - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sylvaine DI CARO - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Josette VENTRE représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Laurent COMAS - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Michel MILLE - Chrystiane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER représenté à 14h47 par Patrick PAPPALLARDO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée à 15h15 par Michel ROUX - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 15h20 par Jean MONTAGNAC - CASELLI Eugène représenté à 16h00 par Rolland CAZZOLA.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard MARTY à 14h47 - Antoine MAGGIO à 15h00 - Elisabeth PHILIPPE à 15h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 15h15 - Stéphane MARI à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h15 - Maryse RODDE à 15h15 - Nadia BOULAINSEUR à 15h15 - Samia GHALI à 15h15 - Frédéric VIGOUROUX à 15h20 - Jean HETSCH à 15h30 - Richard MALLIÉ à 15h34 - Patrick PADOVANI à 15h35 - Serge PEROTTINO à 15h45 - Eliane ISIDORE à 16h00 - Sabine BERNASCONI à 16h00 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h00 - Didier PARAKIAN à 16h00 - Jean LOUIS CANAL à 16h00 - Jocelyne TRANI à 16h00 - Claude VALETTE à 16h00 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Yves MESNARD à 16h00 - Patrick PIN à 16h00 - André JULLIEN à 16h05 - Jacques BESNAÏNOU à 16h08 - Michel LAN à 16h10 - Marie MUSTACHIA à 16h10 - Pascal MONTECOT à 16h15 - Sophie AMARANTINIS à 16h15 - François BERNARDINI à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 004-7093/19/CM

■ Approbation du programme et revalorisation et affectation de l'opération d'investissement pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Aubagne et Gémenos
MET 19/12560/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En décembre 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé l'Agenda de la Mobilité. Ce dernier, pour répondre aux défis environnementaux et économiques, se donne le but, d'ici 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine, et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

L'agenda de la mobilité est structuré autour de lignes et de pôles d'échanges premium afin de convaincre les automobilistes et d'offrir des transports, fréquents, rapides, fiables, interconnectés et accessibles à tous. La ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la Gare d'Aubagne et le parc d'activité de Gémenos, le Chronobus, est l'une de ses lignes Premium.

Lors du comité de pilotage du 5 juillet 2019, le programme de l'opération a été présenté et approuvé par les participants.

Les aménagements du projet de BHNS sont les suivants :

- L'objectif est de desservir les pôles économiques importants que sont la future zone d'activité Camp de Sarlier, la zone commerciale de La Martelle, la zone industrielle des Paluds et le Parc d'activités de Gémenos. L'objectif de la ligne de BHNS est de proposer un temps de parcours attractif entre la gare d'Aubagne et les zones d'activités, avec une fréquence de 10 minutes, ce qui rend la ligne compétitive avec la voiture. 30% d'usagers supplémentaires sont attendus.
- Le projet de BHNS comprend également le réaménagement des espaces publics le long du tracé dans la zone des Paluds, avec une requalification des secteurs traversés grâce à l'utilisation de revêtements de sol de qualité et respectueux de l'environnement. La gestion des eaux pluviales sera améliorée avec le traitement de 26 000 m² de surface végétalisée ou drainantes. La circulation automobile sera apaisée et le stationnement organisé.
- L'itinéraire de la ligne s'étend sur 6,5 km entre la Gare d'Aubagne et le parc d'activité de Gémenos. 12 stations seront équipées le long du parcours, y compris les 2 terminus.
- Des aménagements de sites propres et de couloirs d'approches sur environ 3 km du parcours seront créés.
- Un itinéraire cyclable long de 8km est proposé entre le centre d'Aubagne et le parc d'activité de Gémenos, en parallèle du BHNS ou sur des voiries parallèles comme le chemin des Paluds. Plusieurs passerelles seront réalisées pour permettre aux cycles de rejoindre l'avenue des Paluds.
- Le tracé du BHNS est intégralement traité à façade, avec reprise de la voirie, création de trottoirs, végétalisation lorsque l'emprise le permet.
- 1 carrefour et 1 giratoire seront équipés de feux tricolores de régulation pour faciliter le passage du BHNS ;
- La ligne utilisera le matériel roulant de type bus GNV Hybride, en cours d'acquisition par la Métropole dans le cadre de la transition énergétique. Ces bus circuleront dès 2020. Ils sont plus respectueux de l'environnement, plus silencieux et l'accessibilité PMR est améliorée avec deux places réservées pour les personnes en fauteuil roulant ;
- Le pôle d'échanges d'Aubagne qui avait été remis à neuf lors de l'aménagement de la ligne de tramway sera complètement reconfiguré dans sa partie Est. 4 quais supplémentaires seront créés, à destination du ChronoBus mais aussi pour répondre aux besoins du Réseau Express Métropolitain. 2 zones de dépose minute sont créées ;

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

- La création d'un parking relais de 85 places sur la zone de Camp de Sarlier. Ce parking relais sera réalisé dans le cadre d'une opération mixte de création de bureaux et parkings. 25 places seront réalisées en extérieur et 60 places dans le bâtiment.

Le coût total de ce programme est de 39 180 000 € TTC (aux conditions économiques de juillet 2019).

Les membres du Comité de Pilotage ont acté et validé le programme du BHNS.

Par délibération n° TRA 002-1790/17/CM, la Métropole a approuvé la création de l'autorisation de programme n° 174490TP pour un montant de 23.760.000,00 € TTC relative au le projet d'investissement de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la gare d'Aubagne et la zone industrielle des Paluds.

Par délibération n° TRA 019-2758/17/CM, la Métropole a approuvé la revalorisation et de l'affectation de cette opération d'investissement pour un montant de 28.920.000,00 € TTC. L'augmentation du coût du projet était liée à la nécessité d'élargir la voirie dans des zones contraintes et à l'extension de la ligne sur la commune de Gémenos non prévue dans le programme initial. Les postes suivants ont été revalorisés : « acquisition foncière », « déviation des réseaux » et « voirie et espace public ».

Au vu du nouveau programme entériné par le comité de pilotage, il est proposé de revaloriser l'opération d'investissement n°2017400200 rattachée au programme n° 43 – Bus à Haut Niveau de Service – BHNS Pays d'Aubagne – n° 174490TP d'un montant de 10.260.000,00 € TTC portant le montant de l'opération à 39.180.000,00 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;
- L'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;
- La présentation de l'opération faite en comité de pilotage du 5 juillet 2019 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 22 octobre 2019 ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'avis positif donné par le comité de pilotage de l'opération le 5 juillet 2019 ;
- La nécessité de valider le programme de réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre Aubagne et les zones d'activité d'Aubagne et Gémenos ;

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

- La nécessité de disposer d'une opération d'investissement pour la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service entre Aubagne et Gémenos dans le cadre de l'activité du budget annexe transport ;
- La nécessité de répartir les crédits de paiements correspondants sur les exercices 2019, 2020, 2021, 2022 et suivants.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre Aubagne et les zones d'activité d'Aubagne et Gémenos.

Article 2 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération pour la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service entre Aubagne et Gémenos d'un montant de 10.260.000,00 euros TTC portant le montant de l'opération à 39.180.000,00 euros TTC.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution pour la réalisation de cette opération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires à l'opération 2017400200 – 174490TP – BHNS Pays d'Aubagne – sont inscrits au budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence Nature 238 – Nature 217 – Sous politique : C210

Les recettes correspondantes sont constatées au Budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311, 1312, 1313 et 1317 – Sous politique C210 –Code opération n° 2017400200

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Mandaté antérieur :	574 371 TTC
Année 2019 :	362 000 TTC
Année 2020 :	1 482 000 TTC
Année 2021 :	13 510 000 TTC
Année 2022 :	17 375 000 TTC
Suivantes :	5 876 629 TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019